

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P.O. Box 3243 Telephone: +251-115-517 700 Fax:
+251-115517844 Website: www.africa-union.org

**3^{ème} FORUM DE L'UNION AFRICAINE SUR LE
DROIT INTERNATIONAL ET LE DROIT DE
L'UNION AFRICAINE
1^{er} – 2 Décembre 2014
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

Original: Anglais

NOTE CONCEPTUELLE

Thème: « La codification du Droit international au niveau régional en Afrique »

INTRODUCTION

La Commission de l'Union africaine sur le droit international (CUADI) a été créée en 2009 en tant qu'organe consultatif juridique indépendant devant contribuer à la codification et au développement progressif du droit international sur le continent africain. Sa création est intervenue à un moment où le continent africain est en train de renforcer son engagement auprès du monde et de mettre davantage l'accent sur le rôle du droit, notamment celui du droit international, pour faire face aux problèmes auxquels se trouve confronté, tout comme, de façon plus générale, la communauté internationale.

Pour ce faire, la CUADI a mis en place un forum sur le droit international et le droit de l'Union africaine, lequel a pour but de réunir les chercheurs, les experts juridiques et les praticiens du continent et ceux de la diaspora, et de servir de plate-forme de discussion et d'interaction sur des questions qui revêtent un intérêt pour l'Afrique, et ce, à travers le prisme du droit international et du droit de l'Union africaine.

THÈME

Le thème retenu pour la troisième édition du Forum de la CUADI est :

«La codification du droit international au niveau régional en Afrique ».

LIEU DE LA TENUE DU FORUM

Le Forum aura lieu **au siège de l'Union africaine, à Addis-Abeba, Éthiopie.**

CONTEXTE

À un moment où le continent africain envisage un engagement accru en faveur du processus d'accélération de l'intégration du continent ainsi qu'une approche juridique, en particulier à caractère international, et ce, parallèlement à l'approche politique sous-tendant cet effort, le thème retenu pour la deuxième édition du forum, « La Codification du droit international au niveau régional », revêt une grande pertinence.

Alors que le précédent Forum de la CUADI avait traité des Communautés économiques régionales africaines (CERs) sous le thème de «Droit de l'intégration régionale en Afrique», ce troisième Forum aura comme objectif principal de contribuer au développement du droit international tout en l'orientant en envisageant, par ailleurs, la codification du droit international de l'Afrique dans les domaines où la pratique, les antécédents et la doctrine étatiques ont largement prévalu sur le continent africain.

La codification peut être considérée comme un processus visant à reconnaître et à promouvoir le droit international de l'Afrique. De nombreuses mesures ont déjà été prises à cet effet par l'Union africaine (UA) en vue d'établir la collaboration avec les

chercheurs, les universités, les centres de recherche, les instituts internationaux pour assurer la promotion de l'étude du droit international de l'Afrique au niveau régional. Ce forum vise à encourager et à poursuivre ces efforts.

OBJECTIFS DU FORUM

La troisième édition du Forum de la CUADI qui sera organisée sous le thème « **La codification du droit international au niveau régional en Afrique** » a essentiellement pour buts de :

- I. mener sur le continent africain une enquête sur le droit international en vue de sélectionner les domaines qui doivent faire l'objet de codification ;
- II. analyser, à travers la codification, les façons dont doit s'opérer le développement progressif du droit international sur le continent ;
- III. mettre en place, sous les auspices de la CUADI, un partenariat dans l'étude et l'enseignement du droit international dans la mesure où cette étude concerne l'UA, les universités et les instituts internationaux en Afrique ;
- IV. poursuivre l'étude, l'enseignement, la diffusion et la vulgarisation de la littérature sur le droit international de l'Afrique.

SOUS-THÈMES

Les échanges porteront sur les thèmes suivants:

- I. Codification du droit international en Afrique : Contexte, méthodes et enjeux.
- II. Relation entre le Droit de l'UA et le Droit des CERs.
- III. Codification dans le domaine des Droits de l'homme.
- IV. Codification dans le domaine de la Justice transitionnelle.
- V. Rôle des tribunaux régionaux dans le développement du Droit international.
- VI. Futurs domaines devant faire l'objet de codification au niveau régional.

En plus, l'expérience de quelques organisations internationales et régionales dans le domaine de la codification sera examinée.

MODALITÉS PRATIQUES DU FORUM

Le forum adoptera une approche participative afin de permettre un large échange de vues entre les participants et d'obtenir leurs contributions.

Chaque séance comportera deux exposés et des discussions.

Chacun des sous-thèmes précités sera traité par un spécialiste en droit sur la base d'un document détaillé de 15 à 20 pages.

Il sera accordé à l'auteur vingt (20) minutes pour présenter son travail. A la suite de la présentation, le débat sera ouvert au public (Forum).

Quarante minutes (40) au moins seront réservées aux discussions générales par le forum sur le sous-thème à l'étude.

Un résumé des présentations sera fait par PowerPoint.

L'anglais, l'arabe, le français et le portugais sont les langues de travail du Forum.

PARTICIPANTS

Les participants ciblés par le Forum sont les chercheurs, les universitaires et les fonctionnaires travaillant sur ou s'occupant de la codification du droit international public : les conseillers juridiques des ministères des Affaires étrangères des États membres de l'UA, les ministères de la Justice des États membres de l'UA, les Instituts diplomatiques des États membres de l'UA, les Représentants permanents accrédités auprès de l'UA, les représentants des organisations internationales à Addis-Abeba, les représentants des CERs à Addis-Abeba, les Conseillers juridiques des CERs, les organes de l'UA, les membres africains de la Commission du droit international des Nations Unies (CDINU), les membres africains de la Cour internationale de justice (CIJ)CIJ, les Facultés de droit des États membres de l'UA, les chercheurs africains du continent et de la diaspora, les Centres de recherche sur le droit international public, les Organisations internationales et régionales, etc.

CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION:

La confirmation de la participation doit être communiquée au Secrétariat de la CUADI **au plus tard le 15 novembre 2014.**

PROGRAMME

Le programme sera circulé et posté sur le site web de l'UA en temps voulu. Les membres de la CUADI joueront le rôle de modérateurs.

LES RESULTATS IMMEDIATS DU FORUM

- I. une publication sera élaborée sur la base des documents retenus en tant que contributions au Forum ; et
- II. un rapport des travaux du Forum qui sera présenté à la prochaine session de la CUADI lors de l'examen des domaines spécifiques devant faire l'objet de codification en matière de droit international en Afrique et, éventuellement, l'élaboration de nouveaux traités.

RÉSULTATS DU FORUM

- I. identifier les principaux défis liés à la codification du droit international en Afrique;
- II. identifier des domaines spécifiques devant faire l'objet de codification en matière de droit international en Afrique;
- III. accélérer le développement progressif du droit international au niveau continental;
- IV. promouvoir l'étude, l'enseignement et la diffusion du droit international en Afrique ; et
- V. renforcer le partenariat entre les centres de recherche, les universités, les États membres de l'UA, les CERs et la CUADI.

DISPOSITIONS D'ORDRE LOGISTIQUE ET HÉBERGEMENT

En raison de contraintes budgétaires, la CUADI ne sera pas en mesure de prendre en charge les participants au Forum. Il conviendrait de signaler que la nuitée moyenne dans les hôtels peut varier entre 80 et 150 dollars américains.

INFORMATIONS UTILES

En Éthiopie, le visa d'entrée est obligatoire pour les visiteurs. Les participants originaires de pays-là où il n'y pas de missions diplomatique ou consulaires d'Éthiopie doivent envoyer par courriel (e-mail) au Secrétariat de la CUADI, copie de la page du passeport contenant les informations nécessaires, pour lui permettre de prendre les dispositions requises à ce sujet.

Un certificat de vaccination peut être exigé pour les voyageurs en provenance de pays à risque de transmission de la fièvre jaune.

Les non-résidents se rendant en Éthiopie doivent déclarer aux douanes toute(s) devise(s) étrangère(s) en leur possession.

Au départ de l'Éthiopie, les non-résidents peuvent avoir sur eux un maximum de 3 000 dollars EU (ou équivalent en d'autres devises).

Tout voyageur entrant ou sortant de l'Éthiopie peut avoir un montant maximum de 200 birrs éthiopiens sur lui ou dans ses bagages.

Taux de change : 1 dollar EU = 19,85 birrs, 1 euro = 25.48Birrs (taux officiel au 25 septembre 2014).

La tension électrique en Éthiopie est de 220 V. Les prises D, J ou L sont celles utilisées; les participants sont encouragés à se munir d'un adaptateur universel.

La température à Addis-Abeba en novembre - décembre varie entre 14 et 23 degrés C. Il pleut légèrement au cours de cette période de l'année.

AUTRES INFORMATIONS

Pour de plus d'informations sur le forum et pour la confirmation de participation, veuillez contacter:

M. Mourad Ben Dhiab,
Secrétaire exécutif de la CUADI,
Bureau du Conseiller juridique
Courriel: DhiabB@africa-union.org;
Tél: + 251 115 182 310

M. Adewale Iyanda Edoho,
Juriste,
Bureau du Conseiller juridique,
Courriel: AdewaleI@africa-union.org;
Tél: + 251 115 182 332

Mme Meskerem Teklemariam,
Assistante Administrative,
Bureau du Conseiller juridique,
Email: MeskeremT@africa-union.org
Tel: + 251 115 182 308